Montréal

Immigration, Diversité et Inclusion Québec

Programme

« INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS »

Présentation destinée aux organismes réalisateurs

ÉDITION 2019

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

1. INTRODUCTION

Depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal propose des programmes, des activités et des projets visant à assurer une meilleure qualité de vie aux jeunes de 12 à 30 ans. L'intervention jeunesse municipale s'inscrit dans la philosophie du « PAR, POUR ET AVEC les JEUNES », se réalise grâce à l'établissement d'un partenariat réel avec l'ensemble des partenaires montréalais et la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise des organismes communautaires jeunesse. L'amélioration continue de son offre de services, la prise en compte des particularités des diverses clientèles et l'adaptation aux besoins et aux goûts actuels des jeunes de 12 à 30 ans sont au cœur de l'action.

Le ***Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ)*** est né en 2007. Le 16 mai 2007 le comité exécutif adoptait une résolution qui confiait la coordination, la mise en œuvre et le suivi du PIMJ à la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal ainsi que des « Priorités jeunesse municipales 2007-2010 », ces dernières définissant les domaines d'intervention municipaux en cette matière.

Fruit d'une analyse des besoins réalisée avec les membres de la Table d'expertise municipale jeunesse et conçu avec la collaboration des arrondissements et des directions corporatives, le PIMJ a permis de rejoindre plus de 6000 jeunes par année par l'entremise de projets concertés dans les 19 arrondissements montréalais. Trois commissions permanentes municipales ont recommandé le PIMJ à la suite de consultations publiques réalisées à la demande du Conseil jeunesse de Montréal. En 2011, le programme a fait l'objet d'une évaluation grâce à la collaboration du département de Sciences Humaines Appliquées de l'Université Concordia. Les constats issus de cette évaluation sont très positifs et le maintien du programme demeure une priorité.

Pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI). Les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration de première et deuxième générations et des minorités visibles, sont identifiés comme clientèle prioritaire de cette entente.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre des interventions municipales en matière de jeunesse et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

2. RÉSUMÉ DE L'APPROCHE

L'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est une approche concertée et intégrée, réalisée dans les zones défavorisées, qui vise à mobiliser les acteurs d'un secteur donné dans le but de concevoir un plan d'action jeunesse et d'implanter des projets et des activités structurants et dynamiques dans les milieux de vie.

3. OBJECTIF DU PROGRAMME

« Offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales. »

4. CLIENTÈLES VISÉES

Le programme d'intervention de milieu s'adresse aux jeunes de 12 à 30 ans.

Plus particulièrement, il s'adresse:

- **à l'ensemble des jeunes présents dans les arrondissements;**
- **aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles (nouveaux arrivants, minorités visibles et immigrants de 2ème ou de 3ème génération);**
- **aux jeunes en difficulté d'intégration.**

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Les interventions de milieu développées dans le cadre du programme s'inscrivent dans les cinq axes du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Axes du plan de la Politique de l'enfant :

1 – La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains;
2 – La sécurité alimentaire et la saine alimentation;
3 – La persévérance scolaire et la réussite éducative;
4 – L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs;
5 – Les familles et les communautés.

Les projets d'Intervention de milieu Jeunesse admissibles doivent s'inscrire dans les trois volets suivants :

A- LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Les projets qui s'inscriront dans ce volet devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
  Ex.: animation en HLM, projet d'engagement et de bénévolat dans la communauté, etc.

- La promotion de l'égalité, de l'équité, de la diversité.
  Ex. : ouverture d'un local pour les jeunes LGBT, activités en lien avec la lutte à l'homophobie, à la discrimination et au racisme, la promotion des relations interculturelles et des droits humains, etc.;

- L'emploi, l'insertion socio économique, le soutien à l'apprentissage et à la formation continue.
  Ex.: ateliers de formation en horticulture, stages et pré-employabilité, embauche de jeunes animateurs, coopératives jeunesse de services, etc.;

- Le soutien à la persévérance scolaire.
  Ex.: ateliers d'aide aux devoirs, activités parascolaires, leaders positifs, intervenants en milieu scolaire, promotion de la lecture, etc.;

- La prévention des problématiques socio urbaines et de la violence.
  Ex.: ateliers sur les graffitis, ateliers sur la non-violence, animation des espaces publics, etc.

- La participation citoyenne
  Ex. : Forums jeunesse locaux, ateliers de participation citoyenne, etc.

B - LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIR & LES SAINES HABITUDES DE VIE

Les projets qui s'inscriront dans le volet culturel devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- permettre aux jeunes de s'exprimer, de découvrir leurs talents et de stimuler leur créativité;
- favoriser les rencontres et les échanges interculturels ainsi que l'intégration des jeunes des communautés culturelles;
- favoriser l'intégration des jeunes des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles;
- développer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu, les sortir de leur isolement, développer leurs compétences sociales et valoriser leur créativité dans leur communauté.

La pratique des activités physiques, sportives ou de plein air en milieu urbain, incluant les activités reliées à l'environnement, est bénéfique à la santé tant physique que mentale. Ces activités contribuent de manière importante à l'amélioration de la qualité de vie, à l'intégration sociale, à la motivation individuelle et au rapprochement des groupes sociaux. Il importe de favoriser l'accès à ces activités à un plus grand nombre de clientèles et, plus particulièrement, aux jeunes. Cela est d'autant plus important que des statistiques récentes révèlent que le niveau d'activité physique des adolescents et des adolescentes n'est pas suffisamment élevé et qu'un grand pourcentage de cette population présente un surplus de poids.

Plusieurs conditions doivent être prises en compte pour favoriser la participation des jeunes et maintenir leur intérêt à l'égard de la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air en milieu urbain. La diversité des activités est importante. Ainsi, le sport offre un encadrement rigoureux et des règles strictes pour l'exercice de la compétition, tandis que les activités de plein air en milieu urbain sont davantage centrées sur la découverte de la nature et peuvent susciter un intérêt particulier pour l'environnement. Quant aux activités physiques, elles intègrent différents éléments liés à un mode de vie actif (transport, exercice, etc.). Le but est d'inciter les jeunes Montréalais à la pratique de l'activité physique en leur offrant des activités diversifiées.

Les projets qui s'inscriront dans le volet activités physiques, sportives et de plein air en milieu urbain devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- offrir un encadrement de qualité et des règles strictes de compétition;
- développer l'esprit d'équipe, le respect et la tolérance;
- favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;
- encourager une saine alimentation;

- faire découvrir aux jeunes la pratique d'activités tant physiques et sportives que de plein air;
- correspondre aux nouvelles tendances jeunesse *(Ex.: volleyball de plage, planche à roulettes, Parkour, BMX, etc.)*

C – L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jeunes sont préoccupés par l'avenir de la planète et désirent s'engager dans la réalisation d'actions concrètes pour améliorer l'environnement. Dans la foulée des activités municipales en matière de développement durable, les jeunes peuvent s'investir localement dans des projets tels que:

- sensibilisation en lien avec les Éco-quartiers;
- plantation d'arbres et de fleurs;
- valorisation des berges et préservation des sites de nidification;
- campagnes de recyclage.

6. PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissible, un projet doit:

- correspondre à l'approche décrite précédemment;
- satisfaire à l'objectif du programme;
- s'inscrire en lien avec les axes des orientations municipales en matière jeunesse et les orientations du plan de la Politique de l'enfant ;
- rejoindre une clientèle issue des communautés culturelles ou des minorités visibles et/ou favoriser la réalisation d'une action liée à l'interculturalisme*;*
- être structurant;
- être complémentaire des autres programmes municipaux comme la revitalisation urbaine intégrée, les initiatives de la table locale de concertation, les actions préventives pour contrer les gangs de rue ou autres;
- être réalisé par un ou des organismes sans but lucratif;
- se dérouler prioritairement dans les zones défavorisées.

Consigne
Il est important de distinguer, lorsque cela est possible, les catégories d'âge rejointes à travers le projet, à savoir les jeunes 12-17 ans et les jeunes 18-30 ans. Si un projet concerne, par exemple, les 16-24 ans, il convient de le mentionner dans le formulaire de demande de soutien financier et de cocher les deux cases correspondantes aux deux tranches d'âge (12-17 ans et 18-30 ans). Il en est de même pour le rapport final du projet soutenu.

7. COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS

Tous les projets devront s'assurer de mentionner la participation financière de la Ville de Montréal et du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans leurs communications ou leurs publications. Les logos officiels sont fournis sur demande. Dans le cas d'événements, la présence de représentants de ces instances est possible sur demande.

8. POUR INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Prière de communiquer avec votre représentant en arrondissement (liste en annexe).

Responsable municipal

Marie-Ève Carpentier | Conseillère en planification
Coordonnatrice du programme
Service de la diversité et de l'inclusion sociale
marie-eve.carpentier@ville.montreal.qc.ca
514 872-6354

ARRONDISSEMENTS	Répondant(e)s Jeunesse	
Ahuntsic-Cartierville	Annie Benjamin	(514) 868-4989
Anjou	André Maisonneuve	(514) 493-8209
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Michaelle Riché	(514) 872-6086
Île Bizard – Ste-Geneviève	Marika Mercure	(514) 620-6199
Lachine	Luc F. Robillard	(514) 634-3471 p. 360
Lasalle	Linda René	(514) 367-6000, p.6465
Le Plateau-Mont-Royal	Claudia Coulombe	(514) 872-2360
Le Sud-Ouest	Maurice Casaubon	(514) 872-3457
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Estela Escalona	(514) 872-9965
Montréal-Nord	Marie-Josée Roussy	(514) 328-4000 p. 4147
Outremont	Anne-Marie Poitras	(514) 495-6270
Pierrefonds – Roxboro	Anna Valente	(514) 624-1077
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	Sandy Desanges Naya Koussa	(514) 872- 5992 (514) 872-6061
Rosemont – La Petite-Patrie	Fanny Bertrand Giroux	(514) 872-8779
Saint-Laurent	Lucile Dubois	(514) 855-6000 p. 4866
Saint-Léonard	Hugo Bélanger Ismael Sougou	(514) 328-8500 p. 8538 (514) 328-8500 p. 8541
Verdun	Guy Lacroix	(514) 765-7153
Ville-Marie	Martin Crépeau	(514) 868-4180

	Roxanne Dufour	(514) 868-4163
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	Joëlle Lacroix	(514) 868-3446